

# St Gilles Gillis

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)

#### Le projet suivant est soumis à enquête publique :

-Adresse du bien : Rue de Bordeaux 21

-Identité du demandeur : **Monsieur Marc Detry** 

permis d'urbanisme PU2021-193: modifier le volume, les façades et le -Demande de :

nombre et la répartition des logements et changer la destination du

bâtiment arrière d'atelier à logement

Nature de l'activité principale : logement

Zone: PRAS: zone d'habitation

en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

Zone de protection : 1. RUE DE BORDEAUX 14 (Ecole communale nº 6-Date AG2 : 21/06/2001)

#### Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques

urbanistiques des constructions) application de l'art.126§11 du CoBAT

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du 26/09/2022 et jusqu'au 10/10/2022 inclus

### Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne

https://openpermits.brussels/fr/enquetes\_publiques

Le dossier est également consultable, exclusivement sur rendez-vous pris par téléphone au 02/536.02.15 ou par mail: <u>urbanisme.1060@stgilles.brussels</u> au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et exclusivement sur rendez-vous :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site openpermits.brussels/fr/enquetes\_publiques

#### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit:

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
  - À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
  - à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée cidessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation devra le formuler expressément dans ses observations ou réclamations.

La commission de concertation se tiendra le mardi 25 octobre 2022 entre 8h et 19h.

Le lieu sera précisé dans la convocation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles, le 19/09/2022

Le Secrétaire communal

Par le Collège,

Laurent PAMPFER

Catherine MORENVILLE, Echevine de l'Urbanisme.

Pour le Bourgmestre, L'Echevine délégyée